

**INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, DU
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF, DES
MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES CONSEILLER(E)S A L'ASSEMBLEE
DE CORSE**

FONCTION	MODE DE CALCUL DE L'INDEMNITE	MONTANT BRUT MENSUEL (en €)*
Président(e) du Conseil Exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse	IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique majorée de 45%. Nouvelle majoration de 40%	7 895,48 €
Conseiller(e) à l'Assemblée de Corse	58,60 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	2 279,19 €
Membre de la Commission Permanente	58,60 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, majoration de 9,85%	2 503,69 €
Membre du Conseil Exécutif	58,60 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, majoration de 38,90%	3 165,79 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de l'indice terminal et de la valeur du point d'indice de la fonction publique